

SYNODE DU 13 décembre 2006

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

a) Nouveaux députés :

Le Synode valide les élections en tant que nouveaux députés de:

- Mme Martine Schläppy, députée laïque, paroisse de La Côte.
- Mme Florence Vettorazzi, députée laïque, Centre cantonal ThEF

B. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

a) Rapport de la Commission de consécration

Le Synode accorde la consécration pastorale à :

- Mme Françoise Dorier
- Mme Diane Friedli
- M. Florian Bille

Le Synode accorde l'agrégation pastorale à M. François Caudwell.

b) Rapport du Conseil synodal concernant la planification financière

RESOLUTION 152-A

Le Synode accepte le calendrier pour 2007 (sans la Journée synodale, objet d'un autre rapport) et demande que les Paroisses reçoivent une information privilégiée sur l'état d'avancement des travaux.

RESOLUTION 152-B

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer un programme de législature en juin 2008, pour les années 2008 à 2012.

RESOLUTION 152-C

Le Synode demande aux paroisses d'organiser des temps forts d'écoute dans la prière pour accompagner cette période de réflexion.

c) Rapport du Conseil synodal concernant le budget 2007

RESOLUTION 152-D

Le Synode accepte le budget 2007 présenté.

d) Rapport du Conseil synodal concernant la "Vie protestante" neuchâteloise

RESOLUTION 152-E

Le Synode prend acte du retard pris et donne décharge au Conseil synodal pour les raisons évoquées.

RESOLUTION 152-F

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter au Synode de juin 2007 un rapport intermédiaire qui répondra de manière globale aux résolutions 150-G à 150 K adoptées par le Synode du 22 février 2006.

e) Rapport du Conseil synodal sur l'accompagnement liturgique de partenaires

RESOLUTION 152-G

Le Synode charge le Conseil synodal de mener une réflexion de fond et de mettre à disposition des paroisses, jusqu'à fin mars 2007, une argumentation théologique permettant au Synode de prendre en décembre 2007 une décision de principe sur l'opportunité d'une liturgie pour couples en situation de partenariat enregistré.

RESOLUTION 152-H

Le Synode charge le Conseil synodal de rapidement prendre contact avec la SPMN en lui proposant d'organiser un débat pour les ministres de l'EREN.

RESOLUTION 152-I

Le Synode, tant qu'il ne se sera pas prononcé sur un cadre liturgique pour couples en situation de partenariat enregistré, demande aux Conseils paroissiaux de charger leurs ministres confrontés à de telles demandes d'envisager avec ces couples l'accompagnement personnel le plus adéquat et de s'abstenir de liturgie publique.

f) Rapport du Conseil synodal sur le traitement de la motion de juin 2006 "Modalités d'application des articles réglementaires définissant la qualité de membre de l'Eglise"

RESOLUTION 152-J

Le Synode accepte que la réponse à la motion du 14 juin 2006 soit donnée par le truchement de deux rapports portant sur les visions prospectives et sur la planification financière et validée par une résolution spécifique, en juin 2007.

g) Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation Terre Nouvelle, 1ère étape

RESOLUTION 152-K

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2007 avec une proposition de nouvelle clé de calcul pour les contributions (cibles) paroissiales Terre Nouvelle.

RESOLUTION 152-L

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2007 avec une analyse des avantages et inconvénients du principe de la garantie de la contribution globale (cible synodale) aux œuvres de mission et d'entraide.

h) Processus EREN 2003 - Rapport de la CEG sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil synodal

RESOLUTION 152-M

Le Synode prend acte de l'incapacité de la C.E.G. de présenter un rapport sur l'information-communication au cours de la présente législature et reporte la rédaction d'un tel rapport à la prochaine législature.

RESOLUTION 152-N

Le Synode prend acte du présent rapport et remercie la CEG de faire des propositions concernant les améliorations structurelles permettant un meilleur fonctionnement du Conseil synodal pour le Synode de mai 2007.

i) Rapport du Conseil synodal sur une Journée synodale en septembre 2007

RESOLUTION 152-O

Le Synode demande aux Conseils paroissiaux et de Centres d'alléger l'activité qui dépend de leur compétence sur l'ensemble du mois de septembre 2007, afin de permettre la tenue d'une Journée synodale, le samedi 8 septembre 2007.

RESOLUTION 152-P

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, en lien avec le Bureau du Synode, la Journée synodale du 8 septembre 2007

RESOLUTION 152-Q

Le Synode charge le Conseil synodal de soumettre aux Conseils paroissiaux et Conseils de centres un projet de communication cantonale quant à une diminution des activités de l'Eglise au mois de septembre 2007.

RESOLUTION 152-R

Le Synode attribue comme objectif à la Journée synodale du 8 septembre de dégager des applications possibles, sur le terrain, du projet d'Eglise présenté au Synode de juin 2007.

RESOLUTION 152-S

Le Synode demande au Conseil synodal d'intégrer les réflexions de la Journée synodale dans son rapport définitif sur un projet d'Eglise, en décembre 2007.

j) Rapport du Conseil synodal concernant la motion sur la députation des Centres cantonaux**RESOLUTION 152-T**

Le Synode modifie le Règlement général de la façon suivante :

Art. 32 I)

Le Conseil de chaque centre cantonal élit deux de ses membres députés au Synode, un permanent titulaire d'un poste dans le centre et un laïc. Il élit deux suppléants, selon le même principe.

Art. 33 I)

Les communautés désignent chacune un député et son suppléant au Synode selon leurs propres règles.

Art. 34 I)

Le Conseil de Faculté élit deux députés au Synode, un professeur et un étudiant. Il élit deux suppléants, un professeur et un étudiant.